



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Deuxième session

Rome, 26 – 30 mars 2007

### Rapport du Président du Comité des normes

### Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Le Comité des normes (CN) s'est réuni en mai et en novembre 2006.
2. Au cours des deux sessions, le volume de travail imposé au Comité des normes a été considérable. De plus, il a fallu prendre en compte deux nouveaux éléments dans la gestion des activités compte tenu des décisions prises par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à la première session. En premier lieu, un rapport des sessions du CN doit être établi et diffusé immédiatement après les réunions du Comité; il a donc fallu réserver du temps à la fin des réunions pour l'adoption du rapport. En second lieu, un service d'interprétation doit être assuré lors des réunions du Comité dans l'une quelconque des langues de la FAO, si un membre du Comité en fait la demande au Secrétariat de la CIPV. L'interprétation dans quatre des langues de la FAO a donc été assurée pour la réunion de novembre, ce qui a permis à de nombreux membres du Comité de s'exprimer plus aisément et a été accueilli favorablement par les membres.
3. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport mettra donc essentiellement l'accent sur les principaux travaux du Comité des normes. Les rapports complets peuvent être consultés sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

#### **I. Réunion du Comité des normes, tenue du 8 au 12 mai 2006**

4. Le Comité des normes a centré ses travaux principalement sur les projets de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) à soumettre aux pays pour consultation, les projets de spécifications pour approbation et examen des observations formulées par les pays, les rapports des groupes techniques, du Groupe de travail sur le Glossaire et des groupes de travail d'experts ainsi que les propositions visant à améliorer le processus d'établissement de normes.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

5. En ce qui concerne les projets de NIMP, le Comité des normes a examiné les points les plus importants pour chacun des projets et il est convenu que les autres questions pourraient être identifiées, le cas échéant, dans le cadre du processus de consultation des pays. Cette façon de procéder a permis aussi de consacrer davantage de temps à l'ordre du jour chargé de la réunion.
6. Le Comité des normes a examiné dix projets de normes dont les suivants ont été approuvés avec des modifications à soumettre aux pays dans le cadre du processus de consultation:
- Analyse du risque phytosanitaire (Révision de la NIMP n° 2);
  - Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles;
  - Traitements phytosanitaires pour les organismes nuisibles réglementés;
  - Établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae);
  - Amendements à la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*);
  - Bois écorcé et bois exempt d'écorce.
7. Toutefois, aucune décision finale n'a été prise pour les quatre autres projets de NIMP; il a en effet été estimé qu'ils nécessitaient des travaux ou un examen supplémentaires par les membres du Comité compte tenu de leur insertion tardive sur le Portail international phytosanitaire. Il a donc été demandé aux membres du Comité de soumettre leurs observations aux responsables de normes concernés pour le 1er juillet 2006 au plus tard, afin de leur permettre d'établir une nouvelle version de ces projets de NIMP, qui seraient ensuite inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité en mai 2007. Il s'agit des projets de NIMP suivants:
- Production et maintien de matériel de micropropagation et de minitubercules de pommes de terre exempts d'organismes nuisibles dans le commerce international;
  - Échantillonnage des envois;
  - Classification des produits par catégorie de risque phytosanitaire;
  - Structure et fonctionnement des installations de quarantaine post-entrée.
8. Le Comité des normes a décidé de fixer une date limite pour l'affichage des projets de NIMP pour la réunion de mai et s'est mis d'accord pour le 1<sup>er</sup> mars 2007. Il a été demandé à ceux qui révisent les projets de norme de s'assurer que le projet de norme est soumis au Secrétariat de la CIPV au moins deux semaines avant cette date.
9. En ce qui concerne les projets de spécifications soumis pour approbation et examen des observations des pays, le Comité des normes a débattu, amendé et approuvé sept projets de spécifications et il a décidé de transmettre deux nouvelles spécifications aux pays pour consultation. Faute de temps, huit autres projets de spécifications n'ont pas été examinés et il a été décidé de les inscrire à l'ordre du jour de la réunion de novembre 2006. Les membres du Comité des normes ont été invités à soumettre des observations au responsable de norme concerné au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2006.
10. Le Comité des normes a examiné les rapports des groupes techniques (Groupe technique chargé des protocoles de diagnostic, Groupe technique sur la quarantaine forestière, Groupe technique sur les mouches des fruits et Groupe technique sur les traitements phytosanitaires) et du Groupe de travail pour le glossaire; il a, par ailleurs, examiné de nombreuses recommandations émanant des groupes techniques et approuvé nombre d'entre elles, permettant ainsi aux groupes techniques concernés de poursuivre leurs travaux. Il a été rappelé que le Comité était convenu que les propositions de nouveaux traitements devaient être inscrites au Programme d'établissement des normes de la CIPV avant de pouvoir être élaborées.

11. Le Comité des normes a aussi choisi la composition du groupe de travail de sept membres, le CN-7, à raison d'un expert par région de la FAO:

- Afrique: Michael Holtzhausen;
- Asie: Fuxiang Wang;
- Europe: Jens-Georg Unger;
- Amérique latine et Caraïbes: Odilson Riberiro e Silva;
- Proche-Orient: Mohammad Katbeh Bader;
- Amérique du Nord: Greg Wolff;
- Pacifique Sud-Ouest: John Hedley.

12. Le Comité des normes a noté que lorsqu'un membre ne peut pas participer à une réunion du CN-7, il/elle peut se faire remplacer par un autre membre du Comité appartenant à la même région. Le membre d'origine consultera les autres membres du Comité dans la région, choisira un remplaçant et informera le Secrétariat, qui, à son tour, informera le Comité.

## **II. Réunion du Comité des normes, tenue du 3 au 17 novembre 2006**

13. Le Comité des normes a axé ses activités essentiellement sur les projets de NIMP présentés pour approbation et soumission à la CMP, les projets de spécifications pour examen des observations des pays et approbation, les documents à présenter à la deuxième session de la CMP en mars 2007, la mise à jour du Programme d'établissement des normes, les propositions visant à améliorer le processus d'établissement des normes et l'examen de documents reporté depuis un certain temps.

14. Le Comité des normes a noté l'excellent travail accompli par le CN-7 et, en particulier, le travail de préparation considérable accompli par les responsables de normes concernés qui ont participé à la réunion pour leurs divers projets et passé en revue les observations des pays, en signalant les points importants ou litigieux relevés dans ces observations et en présentant des suggestions relatives au projet de norme. Le Comité des normes a noté que le CN-7 avait examiné et modifié les amendements au Glossaire et quatre des projets de NIMP (Révision de la NIMP n° 2: Analyse du risque phytosanitaire, Traitements phytosanitaires pour les organismes nuisibles réglementés, Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles, Bois écorcé et bois exempt d'écorce). Il avait commencé l'examen du projet de NIMP sur l'établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae) mais ne l'avait pas achevé.

15. Après en avoir débattu, le Comité des normes a recommandé l'examen du projet par la CMP mais est convenu que si les observations relatives au projet reçues avant la CMP étaient trop nombreuses pour être étudiées durant la réunion, le projet serait retiré et renvoyé au Groupe technique sur les zones exemptes et les approches systémiques pour les mouches des fruits pour nouvel examen et un nouveau cycle de consultation des pays.

16. Le Comité des normes a ensuite approuvé les projets de norme modifiés susmentionnés, en vue de leur présentation à la CMP à sa deuxième session.

17. Le Comité des normes a examiné, amendé et approuvé cinq projets de spécifications et a décidé d'utiliser le courrier électronique pour examiner et, le cas échéant, approuver deux autres spécifications à soumettre aux pays pour consultation; en raison du manque de temps, il n'a pas été possible d'examiner toutes les spécifications et quatre autres spécifications ont été inscrites de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité des normes.

18. Le Comité des normes a estimé que les spécifications devaient être accompagnées d'orientations suffisantes sur les tâches à effectuer et assorties de la souplesse voulue afin que les experts puissent élaborer les concepts et les tâches à l'étude. Le Comité a souligné par ailleurs que les parties intéressées (comme par exemple, les parties contractantes, les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) et les organisations internationales) ainsi que les participants aux groupes d'experts étaient encouragés à soumettre des documents de travail. Une déclaration à cet effet sera donc ajoutée, après la section Références, à toutes les nouvelles spécifications approuvées par le Comité des normes.

19. Le Comité des normes a examiné et approuvé les documents suivants en vue de leur présentation à la Commission des mesures phytosanitaires, à sa deuxième session:

- Mandat et règlement intérieur des groupes techniques;
- Annexe 1 du Règlement intérieur de la CMP;
- Procédures et critères d'identification des thèmes pour le programme de travail;
- Amendements à l'Article VII du Règlement intérieur de la CMP concernant les observateurs;
- Énoncé d'engagement de participation aux réunions de la CIPV;
- Déclaration d'intérêts des experts participant aux réunions de la CIPV;
- Modifications du programme d'établissement des normes de la CIPV.

20. Les documents approuvés seront soumis à la CMP au cours de cette session pour adoption, approbation ou information.

21. Le Comité des normes a aussi approuvé les décisions prises par les groupes techniques concernant leur programme de travail. Il importe de noter que le Comité est convenu de soumettre les protocoles de diagnostic dans le cadre de la procédure accélérée, contrairement à sa décision antérieure de transmettre les premiers protocoles dans le cadre de la procédure ordinaire d'établissement des normes.

22. Le Comité des normes a poursuivi ses débats relatifs aux différentes options permettant d'améliorer la procédure d'établissement des normes, sur la base d'un document préparé par le Secrétariat avec l'aide de M. Hedley, conformément à une décision prise lors de la cinquième réunion du Comité. Il a été reconnu que ces améliorations avaient pour but essentiel de produire des projets de grande qualité. Le système actuel pose quelques problèmes, en particulier le peu de temps laissé aux responsables de normes pour examiner les observations des pays et la tenue des réunions du CN-7 immédiatement avant celles du Comité des normes, ne permettent pas au Comité une réflexion suffisante sur les modifications apportées aux projets de NIMP par le CN-7 la semaine précédente.

23. Plusieurs suggestions importantes ont été formulées et sont résumées dans le rapport de la session. Je souhaite néanmoins souligner en particulier les points suivants:

- l'importance des ateliers régionaux en particulier pour le renforcement des capacités;
- le recours à un rédacteur spécialisé pour l'élaboration des projets de NIMP;
- le soutien sans réserve du Comité des normes au travail des responsables de normes et du CN-7, sans lequel il serait pratiquement impossible d'approuver les projets de NIMP;
- la plupart des membres étaient favorables à une extension du processus d'établissement des normes d'un an afin de séparer le processus d'examen des observations des pays par le CN-7 et l'examen complet des projets révisés par le Comité des normes.

24. Enfin, le Comité des normes a demandé au Secrétariat de la CIPV, avec M. Hedley, de remanier le document sur la base des observations formulées lors des sessions de mai et de novembre. Le document devrait fournir des orientations sur la manière dont la CMP devrait traiter les modifications. Ce document sera débattu à la prochaine session du Comité.

25. En ce qui concerne les dates de la prochaine réunion, il a été noté que, du fait de contraintes financières, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) avait recommandé que le Comité des normes ne se réunisse qu'en novembre 2007 immédiatement après la réunion du CN-7 et que seul le CN-7 se réunisse en mai. De nombreuses préoccupations ont été exprimées à ce sujet par certains membres du Comité. En décembre 2006, le Secrétariat de la CIPV a reçu d'autres ressources allouées par la FAO. Le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, a décidé de réunir de nouveau le Comité des normes en mai 2007 et offert de couvrir la totalité des frais de voyage des membres provenant de pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure et de fournir une aide partielle aux membres de pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure.

26. Pour conclure, je voudrais indiquer qu'en 2006, le Comité des normes a encore une fois très bien travaillé, dans une atmosphère constructive et amicale, même si les conditions de travail n'étaient pas toujours adaptées à la charge de travail considérable qui lui est imposée. Je tiens également à souligner l'excellente coopération avec le Secrétariat de la CIPV. Sa contribution avant et pendant les réunions a grandement facilité le travail de tous ceux qui ont participé au processus d'élaboration de normes, et en particulier aux travaux du Comité.